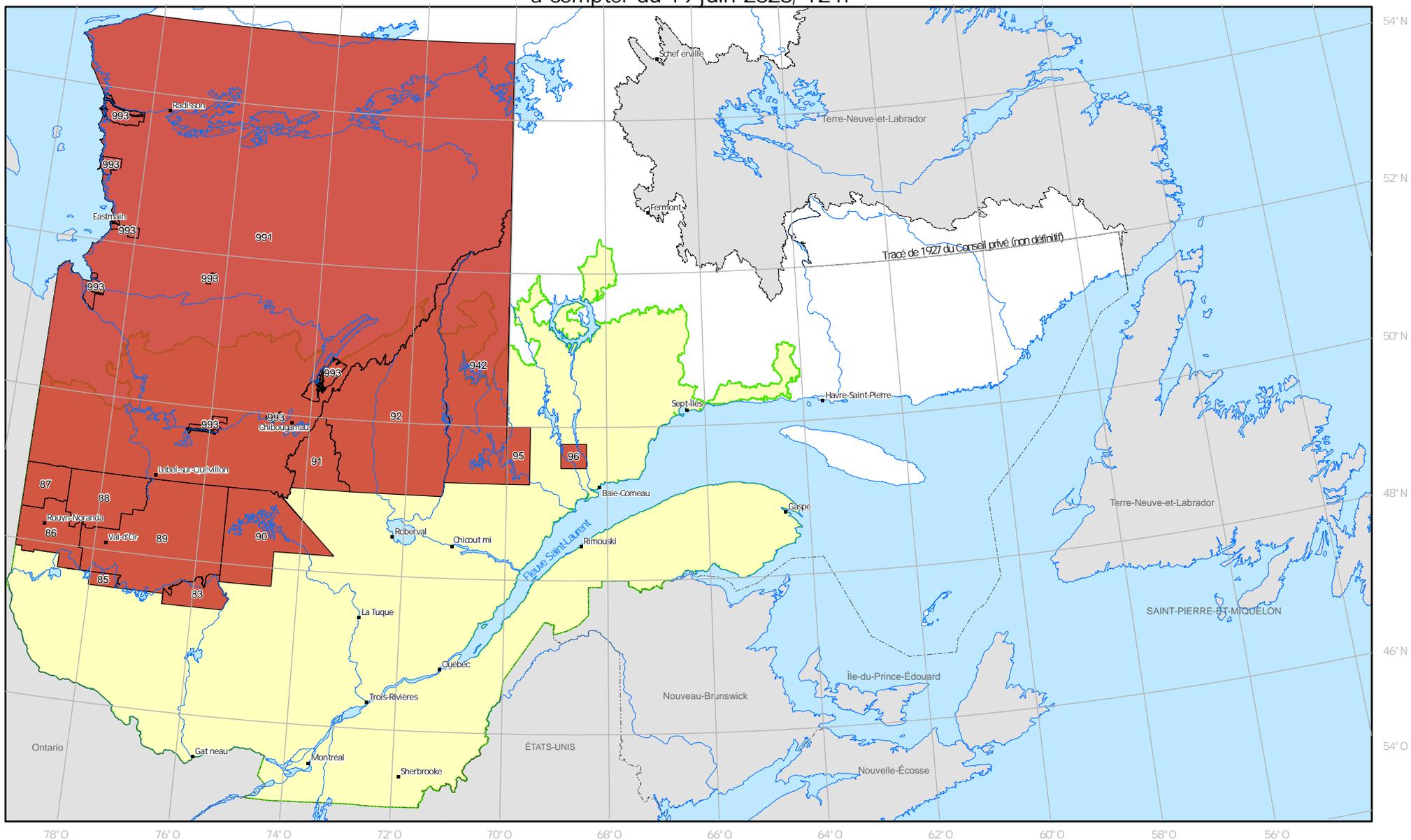


Secteur visé par l'interdiction d'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État
 et une fermeture de chemins pour des considérations d'intérêt public (LMRNF, art. 11.3)
 à compter du 19 juin 2023, 12 h



Mesure

MRC visée

Limites

Zone de protection intensive

Zone nordique

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec - Terre-Neuve-et-Labrador (non-définitif)

Métadonnées

Projection cartographique :
 Conique de Lambert avec deux
 parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

km
 0 100 200

Réalisation
 Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
 Direction de la protection des forêts



Ministère des
 Ressources naturelles
 et des Forêts

